Nombre de membres Membres Absent(s) Absent(s): 6

élus au Bureau: en fonction: 47 présents: 32 excusé(s): 9

47

Absent(s): 6

Pouvoir(s): 1

Date de convocation : 25 novembre 2014

Vote(s) pour: 33 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

#### Séance du Lundi 1er décembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

## Point n°2014-12-01-BD-34:

Projet de construction par LOGIEST de 6 logements (4 PLUS et 2 PLAI) - rue du Forum des Quatre Vents à Laquenexy : demande de financement - 1 cas.

Rapporteur: Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2003 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 30 septembre 2013,

VU le projet de LOGIEST de procéder à la construction de 6 logements (4 PLUS et 2 PLAI) – rue du Forum des Quatre Vents à Laquenexy,

VU le coût total prévisionnel de cette opération qui s'élève à 692 457 € et dont le plan de financement s'établit comme suit :

Financements portés par LOGIEST :	
PLUS	
Caisse des Dépôts	243 845 € (35 %)
PLUS Foncier	
Caisse des Dépôts	100 000 € (15 %)
PLAI	
Caisse des Dépôts	105 000 € (15 %)
PLAI Foncier	
Caisse des Dépôts	50 000 € (7 %)
Prêt PLURIAL	45 000 € (6 %)
Fonds Propres	94 705 € (14 %)
Financements extérieurs à l'opération :	
Caisse des Dépôts	7 800 € (1 %)
Etat	15 200 € (2 %)
Metz Métropole	30 907 € (5 %)

VU la notification de subvention de l'Etat en date du 29 novembre 2013, CONSIDERANT que LOGIEST assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération,

DECIDE d'approuver ce projet de construction,

ACCEPTE de participer à la construction de 6 logements (4 PLUS et 2 PLAI) – rue du Forum des Quatre Vents à Laquenexy à hauteur de 30 907 € au maximum selon les modalités de la convention financière annexée à la présente,

AFFECTE 30 907 € sur l'autorisation de programme 2014 de 2 900 000 € consacrée au logement social pour financer l'opération de construction précitée en 2014 avec un versement unique des crédits de paiement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération, et notamment les conventions financières y afférent.

Pour extrait conforme Metz, le 2 décembre 2014 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



# **CONVENTION FINANCIERE**

# Relative au projet de construction de 6 logements (4 PLUS et 2 PLAI) – rue du Forum des Quatre Vents à Laquenexy

#### Entre

La SA d'HLM LOGIEST, dont le siège est situé à Metz, 15, rue Sente à My, représenté par son Directeur Général, Yann CHEVALIER, en vertu de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2013, dénommée ci-après : « LOGIEST », d'une part,

#### et:

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par son Président, Jean-Luc BOHL, ou son représentant, en vertu d'une délibération du Bureau en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, dénommée ci-après : «Metz Métropole», d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de Metz Métropole au financement, du projet de construction de 6 logements, destinés à la location de LOGIEST, situés Forum des Quatre Vents à Laquenexy.

#### ARTICLE 2 - MAITRISE D'OUVRAGE

LOGIEST a en charge la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Sa réalisation sera attestée par LOGIEST par présentation à Metz Métropole d'un état financier récapitulant les dépenses effectuées, et des pièces mentionnées à l'article 4.

L'état financier final sera transmis au plus tard trois mois après la date de paiement de la dernière facture acquittée pour la réalisation des logements.

#### **ARTICLE 3 – MONTANT DES PARTICIPATIONS**

Le coût total de l'opération est estimé à 692 457 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Financements portés par LOGIEST :	
PLUS	
Caisse des Dépôts	243 845 € (35 %)
PLUS Foncier	
Caisse des Dépôts	100 000 € (15 %)
PLAI	
Caisse des Dépôts	105 000 € (15 %)
PLAI Foncier	
Caisse des Dépôts	50 000 € (7 %)
Prêt PURIAL	45 000 € (6 %)
Fonds Propres	94 705 € (14 %)
Financements extérieurs à l'opération :	
Caisse des Dépôts	7 800 € (1 %)
Etat	15 200 € (2 %)
Metz Métropole	30 907 € (5 %)

La participation de Metz Métropole pour cette opération n'excédera pas 30 907 €.

Dans l'hypothèse où le coût de ce programme serait inférieur au montant prévisionnel, Metz Métropole soldera sa participation au prorata du montant effectif des dépenses.

#### ARTICLE 4 - ECHEANCIER DES PARTICIPATIONS

Metz Métropole versera directement sa participation à LOGIEST dans les conditions suivantes :

- versement unique, soit 30 907 €, à la fin des travaux sur présentation d'un état financier récapitulant l'ensemble des dépenses effectuées avec signature et cachet du bailleur.

Metz Métropole se réserve le droit de vérifier la conformité et la véracité des éléments transmis par le bailleur. Sur simple demande, le bailleur devra fournir à Metz Métropole l'ensemble des documents financiers et comptables nécessaires à une telle vérification.

Le versement devra être demandé au plus tard 3 ans à compter de la décision attributive (sauf motivation spécifiée par écrit par le bailleur). Passé ce délai, Metz Métropole considérera la caducité de la subvention.

#### ARTICLE 5 - REVERSEMENT DES PARTICIPATIONS

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle par LOGIEST de l'opération citée à l'article 1, Metz Métropole sera fondée à demander à celle-ci le reversement des sommes déjà engagées au titre de sa participation, au prorata des travaux non-effectués.

#### **ARTICLE 6 – DIFFUSION**

LOGIEST s'engage à mentionner la participation financière de Metz Métropole sur tous les documents de communication et d'information relatifs à l'opération, et ce dès sa construction (panneau d'affichage, inauguration, etc.) Un exemplaire de ces documents et des photos des panneaux d'affichage devront être transmis à Metz Métropole. LOGIEST s'engage également à associer Metz Métropole à toute manifestation relative à l'opération (pose de la première pierre, inauguration...).

# ARTICLE 7 – LITIGE

En cas de contestation sur les conditions d'exécution de la présente convention, les parties signataires privilégieront un règlement à l'amiable et, à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

### **ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant d'un commun accord des parties.

A Metz, le en 2 exemplaires

Pour LOGIEST Le Directeur Général Pour le Président de Metz Métropole Le Vice-Président délégué

Yann CHEVALIER

François GROSDIDIER Sénateur-Maire de Woippy

# Acte à classer CS-LAQUENEXY34 2 3 4 Classé En attente retour > AR regu < En préparation Préfecture ASCL 2\_2014-12-03T11-03-58.00 (MI89677597) Identifiant FAST: 057-245700240-20141201-CS-LAQUENEXY34-DE ( Voir l'accusé de réception Identifiant unique de associé) l'acte : Projet de construction par LOGIEST de 6 logements rue/ Objet de l'acte du Forum des Quatre Vents à Laquenexy : demande de financement - 1 cas 01/12/2014 Date de décision : Délibération Nature de l'acte : 7. Finances locales Matière de l'acte : 7.5. Subventions Acte : erdp34.PDF Pièces jointes : erdp34 annexe.PDF Par DELLES Catherine Date 03/12/14 à 11:03 Préparé Date 03/12/14 à 11:03 Par DELLES Catherine **Transmis** Date 03/12/14 à 11:34 Accusé de réception